

OFC 2019 – 17 avril, n° 14

Laurent BOUVET

La nouvelle question laïque. Choisir la République - Flammarion 2019



Dans la multiplicité des acceptions de la laïcité ou des adjectifs qu'on accole à ce mot comme ceux de « laïcité positive », « laïcité radicale », « laïcité apaisée » ou de « laïcité libérale », l'ouvrage de Laurent Bouvet trace un chemin historique et rigoureux pour reprendre la question laïque dans le contexte actuel et très précisément de l'installation de l'Islam comme deuxième religion en France. Le contexte actuel est tout autant marqué par la montée en puissance de l'individualisme : « c'est mon choix » et d'un communautarisme : « c'est mon identité ».

Notre Identité collective comme Français est troublée par ce renouveau de la question laïque. Ce qui apparaissait comme un consensus apaisé à la fin du XX^{ème} Siècle, est désormais un lieu de débat, de conflits et de polémiques. Le projet de l'auteur - universitaire reconnu et qui est déjà intervenu dans un colloque de l'OFC en 2016, et par ailleurs membre fondateur du « Printemps Républicain » - est d'en revenir aux racines de la Laïcité française, ce en quoi elle forme une communauté de citoyens, garantissant à tous la liberté de conscience, dans ce qu'il nomme « un espace civil » cohérent avec le choix de chacun de la République.

Le propos est ample, enlevé, parfois passionné, toujours instruit avec rigueur - les citations sont larges et commentées - les conjonctions avec l'actualité récente, loi de 2004 sur le port du voile à l'école, Crèche Baby-loup, ou intervention publique d'une militante voilée de l'UNEF à l'été 2018, sont autant de monographies qui accordent une place aux débats actuels.

La démarche est construite sur ces monographies qui permettent de bien cerner l'évolution des débats, notamment à partir de l'an 2000. La reconnaissance de l'Islam explicitement comme deuxième religion en France croise et amplifie les débats sur la reconnaissance de la place de la femme dans la société, l'émergence du féminisme politique, les revendications identitaires de la prise en compte des différences culturelles. Ce tournant identitaire apparaît de manière publique dans l'affaire du voile islamique dans les collèges aboutissant à la loi du 15 mars 2004 encadrant le port de tenues ou de signes religieux dans les écoles.

Le débat public se polarise à partir de l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007 sur l'expression d'une « laïcité positive », discours du Latran du 20 décembre. « La volonté du président de la République de transformer la définition de la Laïcité a en effet abouti à sa polarisation extrême et à son assimilation à une démarche identitaire » (p. 70). La laïcité ainsi perçue est une forme d'évolution historique de la France Chrétienne, ce qui isole les musulmans de France du reste de la communauté nationale. Cette dérive que l'auteur nomme « manipulation sarkosyste » entraîne les premières brèches dans le consensus laïque. L'affaire Baby Loup, dans les années 2010, va voir apparaître deux camps chacun paradoxaux en leur alliance interne. D'une part une alliance politique entre l'islamisme et une partie de la gauche qui affirme que la Laïcité doit rester strictement limitée à la liberté religieuse et à la neutralité de l'état. Et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de pénaliser le port d'un foulard dans l'exercice d'une association privée, même si celle-ci remplit une mission de service public. D'autre part un front de défense de la Laïcité qui allie la liberté de conscience et la neutralité comme principe protecteur de la liberté de chacun notamment contre toute pression religieuse. Lorsqu'il y a mission de service public, il y a lieu d'interdire le port d'un voile pour « réaffirmer le caractère indépassable de l'égalité entre les hommes et les femmes et pour contenir le déploiement des formes prosélytes ou radicalisées de l'Islam dans l'espace public comme dans les entreprises » (p. 81).

L'analyse de Laurent Bouvet met en évidence une inversion de polarité entre la gauche et la droite autour de la réception de l'islam en France. La carte habituelle de la Laïcité s'en trouve ainsi brouillée. À gauche on en vient à défendre une certaine pratique de l'Islam au nom de la liberté de l'individu. À droite on érige la Laïcité en rempart pour repousser la pression de cette nouvelle religion qui s'installe et qui remet en cause les accommodements qui prévalent entre le catholicisme et la République. Le paysage politique de la laïcité se trouve partagé entre 4 Territoires : au centre deux territoires qui se réclament de l'héritage de la loi de 1905 : Une position libérale qui interprète la laïcité selon un pragmatisme anglo-saxon, et une position républicaine qui est celle de l'auteur qui s'appuie sur un retour au source de l'esprit de la citoyenneté qui permet de répondre au défi contemporain de la présence nouvelle de l'islam. En s'éloignant de ces deux pôles, eux-mêmes en positions d'antagonisme et de réactions, on assiste à des inversions du positionnement historique. À gauche, l'islam peut devenir « un marqueur identitaire culturel propre aux victimes et aux dominés du monde postcolonial » (p. 118). Si violence il y a elle est « une réponse à un impérialisme et une domination coloniale » (p. 112). Pour Alain Badiou : « La laïcité... n'est qu'une règle scolaire de la concurrence, de dressage aux normes « occidentales » et d'hostilité à toutes convictions » (p. 103), ces positions peuvent aller jusqu'à dessiner chez certains un « islamo-gauchisme » qui allie autour de cet anti colonialisme des alliances entre extrême gauche et penseurs musulmans pour présenter l'islamisme comme une « fabrication » en réaction, et non comme une idéologie issue d'une pensée religieuse poussée en ses extrêmes.

À droite Laurent Bouvet voit s'ouvrir deux espaces paradoxaux : une récupération idéologique de la Laïcité comme « identité française, civilisation ou identité nationale » qui est notamment le fait de partisan du Rassemblement National ou du site « la Riposte Laïque ». La Laïcité devient un motif de différenciation pour isoler l'Islam : « La France est la France, Elle a des racines chrétiennes, c'est ainsi, c'est ce qui fait aussi son identité. Elle est laïque, et nous tenons à cette identité et nous ne permettons pas que cette identité soit modifiée » ; Il n'y pas cinquante moyens de lutter contre l'islamisation de notre pays. Il y a soit la laïcité soit la croisade. Comme je ne crois pas beaucoup à la croisade, je pense qu'il faut user de la laïcité » (p. 136 – citations de Marine Le Pen). Et un second espace qui nous intéresse plus ici et « dont le meilleur guide en la matière est le philosophe Pierre Manent » (p. 123).

Pour rappel, Pierre Manent est intervenu aux colloques de l'OFC en 2015 et 2016. Cette seconde approche dans une périphérie plus à droite cherche à « redonner toute sa place à la religion dans l'espace public, à l'héritage chrétien, catholique, français ». Cependant pour Laurent Bouvet un tel accommodement avec l'Islam produit « une dérive conservatrice des valeurs – c'est-à-dire aussi bien les mœurs que la vie de famille ou encore les enjeux bioéthiques. Une telle dérive est d'ailleurs le point de convergence de toutes les religions, au premier chef du catholicisme et de l'islam » (p. 122-123). Laurent Bouvet apprécie l'effort réaliste et objectif de l'analyse que produit Pierre Manent de la « Situation de la France » titre de son ouvrage de 2015. Pour Manent la Laïcité est « devenue le principal obstacle intellectuel et politique à une

évaluation judicieuse de la situation » (p. 125), et Bouvet poursuit en résumant et en assumant Manent : « La Laïcité et la République sont faibles car elles ne sont plus du tout dans la situation de 1905 quand elles ont été mobilisées contre l'Église catholique. Aujourd'hui, l'école républicaine en particulier ne remplit son rôle de formation à la citoyenneté et surtout ne crée plus de culture commune entre les Français » (p. 125). Pierre Manent met en évidence la nécessité de restituer une culture nationale qui fasse droit aux communautés religieuses et donc à une forme respectueuse de leurs présences publiques. Il accepte de penser positivement un certain communautarisme musulman qui peut en retour réveiller une identité chrétienne, mais qui doit surtout appeler un sursaut des nations européennes pour valoriser « le dialogue permanent » qui fonde la civilisation européenne à travers un rapport spécifique entre théologique et politique » (p. 127). L'analyse de Pierre Manent le conduit à proposer la modification de l'article 2 de la loi de 1905 pour autoriser le financement des cultes et ce afin de favoriser ce dialogue permanent dans l'espace public qui permet la construction d'une identité nationale qui ne peut être celle d'une collection « d'individus citoyens ». Alors que Pierre Manent, s'appuie sur la recherche de la refondation d'une identité nationale au sein de l'espace européen. Le projet de Laurent Bouvet est autre : il est de retourner aux sources de la loi de 1905 et plus précisément de refonder une citoyenneté républicaine.

Les deux derniers chapitres du livre honorent cette distinction entre la carte de France et les différents territoires dont nous avons visités les positions paradoxales à droite comme à gauche - allusion volontaire au roman « La carte et le territoire » de Michel Houellebecq de 2010. Au centre du débat : la loi de 1905 et son interprétation. Face à face une interprétation libérale et une voie républicaine. La conception libérale de la laïcité est devenue dominante, elle opère à travers un siècle d'histoire, une « normalisation » qui en trahit l'esprit initial d'Aristide Briand. Le libéralisme républicain d'Aristide Briand se trouve ainsi emporté dans le libéralisme de la « mondialisation » socio-économique ... « C'est en effet à travers une inflexion notable de la jurisprudence sur la laïcité ces dernières années, en premier lieu bien évidemment de celle du Conseil d'État, que l'on peut mesurer combien l'idée même de laïcité s'est transformée dans le sens de ce libéralisme contemporain. Cette évolution a pris la forme d'un double déséquilibre : d'une part la liberté de conscience telle qu'elle figure dans l'article premier de la loi de 1905 est de plus en plus réduite à la seule liberté religieuse ; de l'autre l'importance grandissante de cette liberté par rapport au principe de séparation, celui de l'article deux de la loi de 1905 » (p. 160). L'évolution libérale a touché spécialement les avis du Conseil d'État, et ceux du Conseil Constitutionnel dans ce que Philippe Portier repère comme reflétant « dans son ordre l'ouverture de la société française au référentiel de la reconnaissance » (p. 172) - sous-entendu des droits de l'individu. On passe ainsi d'une « laïcité de séparation » à une « laïcité de dialogue et de reconnaissance » selon les termes de Jean Paul Willaime (p. 172). Ce mouvement libéral provient aussi de l'espace européen, telles que la CEDH et la CJUE qui dans leurs préconisations ou dans leurs jugements en arrivent à encourager les croyants à réclamer une application « positive » de la liberté religieuse et à faire valoir leurs expressions dans l'espace public. Un pragmatisme anglo-saxon conduit désormais les interprétations de la loi de 1905 qui entraîne à comprendre le sens « libéral d'Aristide Briand en une « générosité publique ». Le récit à la fois historique et idéologique de cette laïcité libérale est produit par Jean Baubérot qui est présenté non sans malice comme « le grand penseur de la Laïcité » dans le journal le Monde du 8 décembre 2017.

Demeure donc : le dernier territoire fidèle à la loi de 1905 : La voie républicaine que propose Laurent Bouvet. Il le fait avec attention aux sources historiques, lucidité par rapport aux réalités présentes - voir par exemple le traitement mesuré, réservé à l'enseignement privé sous contrat aux pages 231 et 232, mais aussi avec une réelle générosité de propos, en insistant sur les urgences que sont celles de l'éducation et du social, où la République doit promouvoir un « nouvel effort laïque ». Laurent Bouvet complexifie à trois termes le cadre de pensée de la laïcité française qui ne peut plus se contenter de distinguer entre un état laïc et une société qui ne le serait pas. Il propose de penser autour de trois espaces : Public, Privé et Civil. « On distinguera (dans ces trois espaces) les rapports entre l'état, le citoyen et l'individu, entre la puissance publique, la communauté politique et l'espace civil » (p. 217). La nouveauté du propos est bien dans l'affirmation de ce troisième espace qui est « celui de la liberté individuelle la plus étendue possible ». Cet espace civil ou social est également signalé par Paul Ricoeur comme celui où « se situe une laïcité de confrontation, là où les différences de convictions et les différentes croyances religieuses se côtoient, se

croisent et parfois s'affrontent » ... « Dans cet espace, la puissance publique, soumise à la neutralité religieuse, demeure garante de la liberté de conscience et se trouve le plus souvent en position d'arbitre en face de libertés concurrentes. C'est aussi l'espace où les frontières de la laïcité sont les plus floues et les plus mouvantes ; l'espace précisément où au-delà du rappel et du respect scrupuleux des règles de droit, une politique républicaine de la laïcité peut trouver son sens » (p. 218).

Reste alors à penser l'Islam dans la république. Laurent Bouvet écarte, en cohérence avec son propos, l'organisation d'un islam de France par l'État au service des français musulmans ce qui apparaît bien comme une contradiction avec la voie républicaine, il faut penser plus, mieux, plus haut ou plus englobant ce qu'il nomme (le projet d') une civilisation laïque. Car la distinction entre Islam et Islamisme n'est possible qu'en s'appuyant sur un universalisme de la raison commune (voir les paragraphes finaux du livre pages 271 à 273). Encore faut-il que cette civilisation laïque soit reconnue « culturellement » par toutes les religions ; « Or ce paradoxe devient un problème philosophique et politique, lorsque la laïcité est contestée par une religion qui ne le reconnaît pas « culturellement » comme un mode de régulation des rapports entre l'Etat et les religions. C'est évidemment le cas de l'islam, ou du moins d'une partie de l'islam, la partie identitaire que l'on a pris l'habitude de nommer islamisme » (p. 244). Demeure au final « le combat républicain » qui trouve son fondement dans la définition de la Nation Française comme laïque et républicaine - voir page 248 - (une nation sacrée qui a désacralisé par elle-même son fondement religieux à la révolution). De manière symptomatique, ce combat républicain a comme premier terrain « la question de la liberté des femmes et, au premier rang, celles des femmes musulmanes » (p. 267).

L'actualité rejoint le parti-pris de traiter les évolutions récentes de la Laïcité et le débat sur les laïcités par cette approche du statut de la femme et du possible voile y compris dans les tenues de sport ! Ici s'opère les distinctions entre les territoires qui croisent des positions qui privilégient le statut de la femme comme identité à libérer immédiatement voire sous la contrainte, celles qui indiquent une tolérance quitte à se compromettre avec une revendication islamiste, ou ce qu'appelle l'auteur une forme de sagesse universelle qui cherche au-delà de la distinction reconnue entre espace publique et espace privé à promouvoir un débat de conscience dans un espace civique qui serait la caractéristique de la République Française en Europe, dans la mise en place rigoureuse du principe de Laïcité.

Hugues Derycke